



Droit du travail

Par Mat77

Bonjour,

Je suis rentrée dans l'entreprise en Août 2019, mon employeur a calculé mon chômage partiel en comptabilisant le mois de mars et avril dans mon chômage partiel alors que je suis au chômage partiel depuis le 16 mars. Je suis déléguée médicale avec un salaire composé d'un fixe plus de commissions ils n'ont pas pris toutes les commissions en considération dans le calcul. J'ai eu un ATD depuis janvier 2019 mais la dette a été réglée aux impôts depuis le 31 mars 2020 justificatif de la part du TRESOR PUBLIC qui m'a bien confirmé que le solde était réglé au 31 mars, mais la comptable de mon entreprise a saisi encore sur avril je n'arrive pas à savoir où est passée cette somme.

De plus, ils se sont trompés dans le calcul de mes commissions de novembre et décembre, je leur ai apporté les preuves de leurs erreurs de calculs, j'ai envoyé 4 mails et signalé à mon directeur à plusieurs reprises que je souhaitais récupérer mon due mais je n'ai toujours rien perçu à ce sujet. J'ai les preuves à l'appui, comment faire pour qu'ils me remboursent de toutes ces sommes?